

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17125690

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

23 AOUT 2017

P.O. Le greffier,
Greffe



N° d'entreprise : 0460.570.252

Dénomination :

(en entier) : **GROUP BOULANGER**Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : Rue XHAVEE 54 , 4910 THEUX - POLLEUR

Objet de l'acte : DEMISSION

I. COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur Boulanger Jean-Luc préside l'assemblée.

Le président désigne Monsieur Dantinne en qualité de secrétaire.

II. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents les actionnaires dont le nom, prénom, ainsi que le nombre d'actions et le nombre de voix dont chacun dispose, sont mentionnés dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal. La liste des présences est clôturée et signée par les membres du bureau.

Exposé du président:

Avec l'accord de tous les actionnaires, la présente assemblée générale est avancée par rapport à la date d'AGO statutaire en raison d'une opération de réduction de valeur envisagée sur le capital de la société. Après contrôle, le président constate que suivant la liste des présences ci-annexée, les actionnaires possédant la totalité des actions qui représentent le capital social sont présents, ce que le scrutateur confirme, soit 5.935 actions qui donnent droit à 5.935 voix.

Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour sans qu'aucune justification ne soit nécessaire quant aux convocations.

Conformément à l'Article 54 du Code des Sociétés, les administrateurs sont présents pour répondre aux questions éventuellement posées par les actionnaires. Monsieur Van Boucq a été informé de la tenue de cette Assemblée générale tel que confirmé par sa lettre du 03/05/2017 et n'a toutefois pas pu être présent.

III. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Discussion et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016;
2. Décharge aux administrateurs;
3. Démission d'un administrateur.

IV. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

1. Discussion et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016

Le conseil d'administration fait rapport sur les comptes annuels

L'assemblée obtient des réponses satisfaisantes aux questions posées. Ensuite, les comptes annuels y compris l'affectation du résultat sont approuvés.

Les résultats ont été affectés de la manière suivante :

• Résultat à affecter		(-)	136.532,18
1. Perte de l'exercice	(-) 205.697,62		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	(+) 69.165,44		
• Perte à reporter			
1. Perte à reporter		(-)	136.532,18

2. Décharge aux administrateurs

Par vote séparé, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux membres du conseil pour leur mandat exercé durant l'exercice faisant l'objet de l'assemblée.

3. Démission d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la volonté de monsieur Bruno VAN BOUCQ de démissionner de ses fonctions d'administrateur telle qu'explicitée lors de la séance du Conseil d'administration du 03/05/2017 et confirmée par courrier du même jour.

A l'unanimité, l'assemblée accepte sa démission avec effet à dater de ce jour et, pour autant que besoin, confirme donner décharge pleine et entière pour son mandat.

L'assemblée tient à remercier vivement monsieur VAN BOUCQ pour l'apport précieux dont il a fait preuve pendant les nombreuses années d'exercice de son mandat.

Constatant qu'il n'y a plus que deux actionnaires, il apparaît que conformément à l'article 518 du Code des Sociétés, la composition du conseil d'administration peut être limitée à deux membres jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation par toute voie de droit de l'existence de plus de deux actionnaires. Il n'y a donc pas d'obligation à procéder au remplacement de l'administrateur sortant.

V. FIN DE LA SEANCE

L'assemblée est levée à 8 heures 40 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

BOULANGER Jean-Luc
ADMINISTRATEUR
JLVB MANAGEMENT